

Monsieur Gilles MOUNIER  
Maire de Saint Renan  
à

Monsieur Pierre JAOUEN  
IROISE ACTIONS SOLIDAIRES  
Président  
26, rue Lost A Lenn  
29290 SAINT RENAN

N/REF : SG-44-20240507

Saint Renan, le 17 mai 2024,

OBJET : Subvention 2024

Monsieur le Président,

La municipalité de Saint-Renan accorde une importance toute particulière aux associations et à la vie associative, lesquelles sont des acteurs essentiels à la dynamique et à l'identité des communes. Au-delà de susciter des initiatives, le bénévolat joue un rôle majeur, notamment auprès des jeunes, permettant ainsi à chacun de s'engager selon les principes de la citoyenneté et de porter des valeurs fortes, telles que la générosité, l'engagement, la solidarité... Des valeurs chères à la municipalité en place.


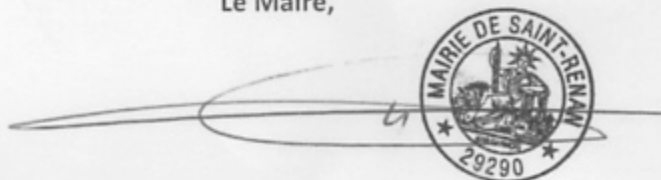
Ces deux dernières années, les finances de la collectivité ont été marquées par de fortes hausses des coûts, notamment de l'énergie, obligeant à une vigilance extrême quant aux dépenses engagées. Cependant, la municipalité a décidé de maintenir l'enveloppe globale des subventions versées aux associations.

Lors de sa séance du 13 mai 2024, le Conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions et a voté l'attribution d'une aide de 200 € à votre association afin de soutenir son activité.

Son versement sera réalisé début août.

Souhaitant que cette participation vous aide à la réalisation de vos projets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Gilles MOUNIER